

Déclaration CFDT PSTE

RPN Salaire

19 décembre 2023

Ce 19 décembre, nous débutons la négociation salaire 2024, avec des attentes très fortes des salariés, et pour cause !

Pour l'année 2022, l'accord sur l'augmentation de la valeur du point de 3,5% au 1er octobre 2022 signée par la CFDT a permis de répondre partiellement à une inflation de 5,2%.

En 2023, l'augmentation de la valeur du point de 1,5% au 1^{er} juillet, mise en place par décision unilatérale de l'employeur était en total décalage avec l'inflation qui rappelle le, se situait à 6%, oui 6% en janvier 2023 !

Bien que l'inflation ralentisse à 3,4% en novembre 2023, cette baisse masque une réalité alarmante. L'inflation cumulée des années 2021, 2022, et la projection pour 2023 atteignent 12%, tandis que la valeur du point n'a évolué elle que de 5,05% !

Au regard de cette situation, la **CFDT** revendique une augmentation de la valeur du point de 8% au 1^{er} janvier 2024 avec un montant minimum garanti de 160€ brut mensuel !

Votre « document de travail », censé nous fournir des informations pertinentes à la négociation salariale, aborde sur la moitié de ce dernier des données qui n'ont aucun lien avec la négociation salaire et sur l'autre moitié des données obsolètes de 2022...

La **CFDT** va exposer lors de cette séance des demandes précises pour obtenir enfin des éléments permettant une négociation loyale et sincère sur les salaires à la Sécurité sociale.

Au-delà de la négociation salaire, la **CFDT** attend de cette séance des annonces de l'employeur sur tous les sujets qui impactent positivement le pouvoir d'achat des agents de la Sécurité sociale.

Continuons par les revendications qui sont portées par l'intersyndicale.

Concernant les classifications, vous nous avez annoncé le 5 octobre dernier que l'enveloppe serait plus du double de celle de la précédente négociation.

La **CFDT** demande à avoir, dès aujourd'hui, la connaissance précise de l'enveloppe classification initiale sur nos 3 champs conventionnels.

S'agissant de la complémentaire santé, la **CFDT** attend toujours un arbitrage du gouvernement qui permettrait de rééquilibrer notre régime. Dans ce but, la **CFDT** revendique une prise en charge de la cotisation à hauteur de 60% par l'employeur.

Enfin concernant les revendications propres à la **CFDT** :

Sur le budget alloué à la prime de partage de la valeur en 2023, La **CFDT** revendique l'ouverture d'une négociation sur l'utilisation des 56 millions d'euros dédiés au bénéfice de tous les salariés.

Pour ce qui concerne les tickets restaurants, la **CFDT** revendique une augmentation de la valeur du Ticket Restaurant avec une participation employeur portée au maximum légal.

Enfin, sur le sujet des frais de transports, la **CFDT** revendique le relèvement de 50 à 75% de la prise en charge des frais d'abonnement de transport en commun.

Vous l'aurez compris, Madame la Directrice, pour la **CFDT** les premiers mois de 2024 doivent être consacrés à négocier des avancées concrètes pour le pouvoir d'achat de tous les agents de la Sécurité sociale !

C'est sur ces sujets, que nous attendons aujourd'hui des réponses précises nous permettant de renouer un dialogue loyal et sincère porteur de progrès pour les salariés, dès le début de l'année 2024.

La CFDT demande à l'employeur d'adresser enfin un signal fort de reconnaissance salariale aux agents de la Sécurité sociale.

Le 19 décembre 2023